

ADAPTATIONS SALARIALES :
modifications MENSUELLES

Juin 2026

Liste provisoire - Version n° 2

2

CP		Modification				Statut	Sans plaf.
N°	Nom	Type	Effet	Précisions	Actions		
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques		Aucune action	-
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 1 % non plafonné - > 4000€ ETP : 1 % plafonné (= 40 € ETP) Indexation de 1 % : - des primes d'équipes - de la prime pour horaire décalé - des indemnités complémentaires de chômage temporaire pour raisons économiques ou d'intempéries (gel, neige, verglas) - de l'indemnité complémentaire en cas de maladie de longue durée		<u>Indexation des salaires :</u> Salaires ≤ 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv encoder indexation de 1 % (type de valorisation en pourcentage) Salaires > 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv indexation de 40 € (type de valorisation en montant) en précisant "forfait périodique" et en cochant la case "proratiser" <u>Indexation des primes et indemnités :</u> Gestion manuelle	En cours
102.04	Carrières de grès et quartzite	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques		Aucune action	-
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à rasoir de kaolin et de sable Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 1 % non plafonné - > 4000€ ETP : 1 % plafonné (= 40 € ETP)		<u>Indexation des salaires :</u> Salaires ≤ 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv encoder indexation de 1 % (type de valorisation en pourcentage) Salaires > 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv indexation de 40 € (type de valorisation en montant) en précisant "forfait périodique" et en cochant la case "proratiser"	En cours
106.02	Industrie du béton	Frais transport	Rétroactif	Modification au 01/02/2026 : - privé		Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client	-
111.03	Montage de ponts & charpentes	Prime	01-06-26	Prime de vacances 186,21 €		Calculé par : ESPC calcul : automatisé Talon réponse disponible dans tableau de bord BI Rubrique: 1200.10 (ou 1200.11 ou 1200.12 si 2 ou 3 primes sur même période sociale) Attention: pour le gestionnaire qui calcule manuellement la prime : utilisez la rubrique 1200.07 et complétez le TB BI afin d'éviter un doublon.	-
112.00	Entreprises de garage	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques		Aucune action	-
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin		Calculé par : ESPC Calcul : Manuel Talon réponse disponible dans : tableau de bord BI ou dans P:\SS\Succu\Intersuccu\Outils Divers\Talons réponses Rubrique : 8501.00	-
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP) Indexation de 2 % : - des primes d'équipes		<u>Indexation des salaires :</u> Salaires ≤ 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv encoder indexation de 2 % (type de valorisation en pourcentage) Salaires > 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv indexation de 80 € (type de valorisation en montant) en précisant "forfait périodique" et en cochant la case "proratiser" <u>Indexation des primes d'équipes :</u> Gestion manuelle	En cours

CP		Modification					
115.09	Secteur professionnel auxiliaire du verre	Indexation	01-06-26	<p>Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP)</p> <p>Indexation de 2 % : - des primes d'équipes</p>	<p>Indexation des salaires : Salaires ≤ 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv encoder indexation de 2 % (type de valorisation en pourcentage)</p> <p>Salaires > 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv indexation de 80 € (type de valorisation en montant) en précisant "forfait périodique" et en cochant la case "proratiser"</p> <p>Indexation des primes d'équipes : Gestion manuelle</p>	En cours	-
125.02	Scieries et industries connexes	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	<p>Calculé par : ESPC Calcul : Automatisé Talon réponse disponible dans : tableau de bord BI Rubrique : 8501.00</p>	-	-
125.03	Commerce du bois	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	<p>Calculé par : ESPC Calcul : Automatisé Talon réponse disponible dans : tableau de bord BI Rubrique : 8501.00</p>	-	-
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Titres-repas	01-06-26	Instauration ou augmentation des titres-repas	<p>Gestion manuelle Voir info métier du 17/06/2026</p>	-	-
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Eco-chèques	01-06-26	<p>Octroi des éco-chèques</p> <p>Rmq : suppression des écochèques au 31 mai 2026 Dernière octroi pour la période de référence du 01.06.2025 au 31.05.2026.</p>	Aucune action	-	-
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	Aucune action	-	-
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 330,84 €	<p>Calculé par: ESPC calcul : automatisé Talon réponse disponible dans tableau de bord BI Rubrique: 1200.10 (ou 1200.11 ou 1200.12 si 2 ou 3 primes sur même période sociale)</p> <p>Attention : pour le gestionnaire qui calcule manuellement la prime : utilisez la rubrique 1200.07 et complétez le TB BI afin d'éviter un doublon.</p>	-	-
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Titres-repas	01-06-26	Instauration ou augmentation des titres-repas	<p>Gestion manuelle Voir info métier du 17/06/2026</p>	-	-
127.00	Commerce de combustibles	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	<p>Calculé par : ESPC Calcul : Automatisé Talon réponse disponible dans : tableau de bord BI Rubrique : 8501.00</p>	-	-
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 330,73 €	<p>Calculé par: ESPC calcul : automatisé Talon réponse disponible dans tableau de bord BI Rubrique: 1200.10 (ou 1200.11 ou 1200.12 si 2 ou 3 primes sur même période sociale)</p> <p>Attention : pour le gestionnaire qui calcule manuellement la prime : utilisez la rubrique 1200.07 et complétez le TB BI afin d'éviter un doublon.</p>	-	-
140.01	Autobus et autocars	Eco-chèques	01-06-26	<p>Pour le personnel de garage uniquement Octroi des éco-chèques</p>	Aucune action	-	-
140.01	Autobus et autocars	Eco-chèques	01-06-26	<p>Pour le personnel roulant des Services Réguliers Spécialisés et des Services Occasionnels Calcul et octroi des éco-chèques avec les paies de juin</p>	<p>Calculé par : Gestion Calcul : Manuel Talon réponse disponible dans : tableau de bord BI Une procédure et un outil d'aide au calcul sont à votre disposition dans K:\Support\Gestionnaires Salaires\Outils\Eco-chèques & Primes annuelles Rubrique : 8501.00</p>	-	-

CP		Modification						Sans
142.01	Récupération de métaux	Augm. conv.	01-06-26	Augmentation de l' indemnité de sécurité d'existence en cas de : - Chômage économique, intempéries ou pour force majeure (en cas d'incendie dans l'entreprise) - Vacances jeunes et seniors	Gestion manuelle	-	-	-
142.01	Récupération de métaux	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques Rmq : suppression des écochèques au 31 mai 2026 Dernière octroi pour la période de référence du 01.06.2025 au 31.05.2026.	Aucune action	-	-	-
142.01	Récupération de métaux	Frais transport	01-06-26	Modification: - Vélo	Gestion manuelle	-	-	-
142.01	Récupération de métaux	Indexation	01-06-26	Le supplément horaire d'ancienneté est indexé de 20 % . Le montant de base sectoriel est fixé à: 0,06 € à partir de 5 ans d'ancienneté 0,12 € à partir de 10 ans d'ancienneté 0,18 € à partir de 15 ans d'ancienneté.	Gestion manuelle	-	-	-
142.01	Récupération de métaux	Titres-repas	01-06-26	Instauration ou augmentation des titres-repas	Gestion manuelle Voir info métier du 17/06/2026	-	-	-
142.02	Récupération de chiffons	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client	-	-	-
144.00.00 (ouv)	Agriculture (ouvriers)	! Info new's	01-06-26	Introduction d'une indemnité de séparation de 2,00 € par jour de travail entamé octroyée aux : - ouvriers occasionnels ; - ouvriers qui, en combinaison avec un travail occasionnel, sont engagés pour une durée maximale de 6 semaines sous contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini.	Gestion manuelle de l'indemnité	-	-	-
144.00.00 (ouv)	Agriculture (ouvriers)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client.	-	-	-
144.00.02 (emp)	Agriculture (employés)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client.	-	-	-
144.00.02 (emp)	Agriculture (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 331,88 €	Calculé par: ESPC calcul : automatisé Talon réponse disponible dans tableau de bord BI Rubrique: 1200.10 (ou 1200.11 ou 1200.12 si 2 ou 3 primes sur même période sociale) Attention : pour le gestionnaire qui calcule manuellement la prime : utilisez la rubrique 1200.07 et complétez le TB BI afin d'éviter un doublon.	-	-	-
145.00.00 (ouv) - sauf 145.04.00	Horticulture, sauf parcs et jardins (ouvriers)	! Info new's	01-06-26	Introduction d'une indemnité de séparation de 2,00 € par jour de travail entamé octroyée aux : - ouvriers occasionnels ; - ouvriers qui, en combinaison avec un travail occasionnel, sont engagés pour une durée maximale de 6 semaines sous contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini.	Gestion manuelle de l'indemnité	-	-	-
145.00.00 (ouv) - sauf 145.04.00	Horticulture, sauf parcs et jardins (ouvriers)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client.	-	-	-
145.00.02 (emp) - sauf 145.04.02	Horticulture, sauf parcs et jardins (employés)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client.	-	-	-
145.00.02 (emp) - sauf 145.04.02	Horticulture, sauf parcs et jardins (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 331,88 €	Calculé par: ESPC calcul : automatisé Talon réponse disponible dans tableau de bord BI Rubrique: 1200.10 (ou 1200.11 ou 1200.12 si 2 ou 3 primes sur même période sociale) Attention : pour le gestionnaire qui calcule manuellement la prime : utilisez la rubrique 1200.07 et complétez le TB BI afin d'éviter un doublon.	-	-	-
145.04.00 (ouv)	Aménagement de parcs et jardins (ouvriers)	! Info new's	01-06-26	Introduction d'une indemnité de séparation de 2,00 € par jour de travail entamé octroyée aux ouvriers qui, en combinaison avec un travail occasionnel dans le secteur, sont engagés pour une durée maximale de 6 semaines sous contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini.	Gestion manuelle de l'indemnité	-	-	-

CP		Modification						Sans
145.04.00 (ouv)	Aménagement de parcs et jardins (ouvriers)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026, modifications : - Vélo	Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client.	-	-	-
145.04.02 (emp)	Aménagement de parcs et jardins (employés)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026, modifications : - Vélo	Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client.	-	-	-
145.04.02 (emp)	Aménagement de parcs et jardins (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 331,88 €	Calculé par: ESPC calcul : automatisé Talon réponse disponible dans tableau de bord BI Rubrique: 1200.10 (ou 1200.11 ou 1200.12 si 2 ou 3 primes sur même période sociale) Attention: pour le gestionnaire qui calcule manuellement la prime : utilisez la rubrique 1200.07 et complétez le TB BI afin d'éviter un doublon.	-	-	-
149.02	Carrosserie	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	Aucune action	-	-	-
149.03	Métaux précieux	Frais transport	Rétroactif	Au 01/04/2026, modifications : - Vélo	Gestion manuelle Correction des paies (facturée) à la demande du client	-	-	-
149.04	Commerce du métal	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	Aucune action	-	-	-
200.00	CP auxiliaire pour employés	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	Aucune action	-	-	-
200.00	CP auxiliaire pour employés	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 330,84 €	Calculé par: ESPC calcul : automatisé Talon réponse disponible dans tableau de bord BI Rubrique: 1200.10 (ou 1200.11 ou 1200.12 si 2 ou 3 primes sur même période sociale) Attention: pour le gestionnaire qui calcule manuellement la prime : utilisez la rubrique 1200.07 et complétez le TB BI afin d'éviter un doublon.	-	-	-
201.00	Commerce de détail indépendant	Frais transport	01-06-26	Indemnité vélo : 0,29 €/Km	Gestion manuelle	-	-	-
202.00	Commerce de détail alimentaire	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	Aucune action	-	-	-
202.00	Commerce de détail alimentaire	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de deux primes annuelles: - de 75,80 € - et de 333,62 €	Calculé par: ESPC Calcul: manuel Rubriques: -1200.07 -1300.00 pour les flexi-jobs (flexi-pécule calculé par Forhrm)	-	-	-
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Frais transport	01-06-26	Indemnité vélo : 0,29 €/Km	Gestion manuelle	-	-	-
227.00	Secteur audio-visuel	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	Calculé par : Gestion Calcul : Automatisé Talon réponse disponible dans : tableau de bord BI Rubrique : 8501.00	-	-	-
303.01	Production de films	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP)	Indexation des salaires : Salaire ≤ 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv encoder indexation de 2 % (type de valorisation en pourcentage) Salaire > 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation via le cpmv indexation de 80 € (type de valorisation en montant) en précisant "forfait périodique" et en cochant la case "proratiser"	En cours	-	-
306.00	Entreprises d'assurances	Prime	01-06-26	Calcul de la prime annuelle d'un montant de 150 € brut , à défaut d'avantage équivalent net de 100 €	Calculé par : Gestion Calcul : Manuel Talon réponse disponible dans tableau de bord BI Rubrique: 1200.07	-	-	-

CP		Modification					
314.00	Coiffure et soins de beauté	Indexation	01-06-26	<p>Indexation des salaires minima et effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP) <p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'indemnité outils de travail personnels 	<p>Indexation des salaires : Salaires ≤ 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation utilisation de la calculette.</p> <p>Salaires > 4000€ : Gestion automatique : il suffit de passer les paies SAUF alertes dans le tableau de bord des indexations. Si gestion manuelle de l'indexation utilisation de la calculette.</p> <p>Indexation de l'indemnité : Gestion manuelle</p>	En cours	-
317.00	Services de gardiennage et/ou de surveillance	! Info new's	Rétroactif	<p>Au 01/02/2025, remboursement des frais de stationnement liés à l'exécution du travail à condition que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prestations soient effectuées à la suite d'un appel intervenu dans un délai de 48h, - usage du véhicule privé du travailleur - utilisation nécessaire du véhicule privé du travailleur compte tenu de la nature des prestations et des horaires de travail, - aucun emplacement de stationnement (gratuit) n'est mis à disposition par le client ou l'employeur, - le travailleur fournit des pièces justificatives. 	<p>Gestion manuelle (sur retour du client)</p> <p>Correction des paies (facturée) à la demande du client</p>	-	-
320.00	Pompes funèbres	! Info new's	Rétroactif	<p>Au 01/04/2026:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression du pourcentage de dégressivité pour les étudiants - Adaptation des modalités pour la prime de garde 	<p>Gestion manuelle</p> <p>Rmq : pour les étudiants: appliquer le barème ordinaire selon l'expérience.</p> <p>Correction des paies passées (facturée) à la demande du client</p>	-	-
326.00	Gaz & électricité	Indexation	01-06-26	<p>Indexation des salaires minima précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ≤ 4000€ ETP : 0,3405 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,3405 % plafonné (= 13,62 € ETP) <p>Indexation de 0,3405 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'indemnité d'inconfort - de la prime de secourisme 	<p>Indexation des salaires Salaires ≤ 4000€ : Gestion manuelle de l'indexation via le cpmv encoder indexation de 0,3405 % (type de valorisation en pourcentage)</p> <p>Salaires > 4000€ : Gestion manuelle de l'indexation via le cpmv indexation de colonne 13,62 € (type de valorisation en montant) en précisant "forfait périodique" et en cochant la case "proratiser"</p> <p>Indexation de la primes et de l'indemnité : Gestion manuelle</p>	En cours	-
340.00	Sociétés de logement social agréées en RBC	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	Aucune action	-	-
341.00	Intermédiation en services bancaires et d'investissement	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	Aucune action	-	-
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	01-06-26	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	Gestion manuelle: appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	-	-